

Crique Rameau. La Cie des Ports contre-attaque

Publié le 02 janvier 2018

Voir **les commentaires**

> image: http://www.letelegramme.fr/images/2018/01/02/le-maire-guy-hercend-regrette-le-recours-de-la-cie-des-3760340_285x330p.jpg?v=1



Le maire, Guy Hercend, regrette le recours de la Cie des Ports contre la protection de la crique Rameau par le Plu, mais reste serein et optimiste. La sauvegarde de la crique de Porh-Bilied ? ou crique Rameau du nom de l'ancien chantier naval qui s'y trouvait - redevient d'actualité. Le classement en espace naturel de loisir (NL2) par le nouveau Plu (Plan local d'urbanisme) semblait avoir clos le dossier. Au point que l'association de défense, Etel-Bleu, s'orientait vers la dissolution, avec la satisfaction de la mission accomplie. Mais c'était sans compter avec la Cie des Ports, qui conteste ce classement. Le 21 décembre, un recours en annulation partielle du Plu a été déposé devant le tribunal administratif de Rennes.

Cohérence avec le PADD et le classement Natura 2000

« Jusqu'alors, nous étions en discussion dans le cadre d'un recours gracieux. Dès lors que le désaccord vient devant la justice, il est normal que la population soit au courant », commençait le maire, Guy Hercend, qui a souhaité s'exprimer samedi : « L'engagement qu'on a pris est que la rivière garde son authenticité et que la crique reste à l'état naturel ». Le maire ajoute d'ailleurs que cette position est en cohérence avec le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) et le classement Natura 2000 de la rivière.

En face, la position de la Cie des Ports est inverse, en demandant un classement en UP. Ce zonage destinerait la crique à recevoir installations et équipements liés à l'activité d'un port. À la question d'un projet d'extension dans les cartons, le maire précise : « La Cie ne le dit pas, ils n'avancent pas les choses ». Mais, clairement, il s'agit de retrouver pour l'avenir la possibilité d'une extension, que le Plu actuel interdit. Néanmoins, le maire aborde le différend avec sérénité et optimisme : « Je ne crois pas à ce recours, mais on reste vigilant et je souhaite avoir la population avec moi pour défendre la crique, car on va dans le sens de préserver les richesses de la rivière. Et étendre le port voudrait dire aussi des difficultés accrues de stationnement ». Le maire se veut aussi rassurant sur l'étendue de ce recours : « Il ne concerne que la crique, le Plu reste applicable et son économie globale ne sera pas d'être modifiée. Au pire, on risque une annulation partielle d'ici un an et demi ». Guy Hercend se veut rassurant aussi sur les autres dossiers et projets menés conjointement par la Cie des Ports et la commune, comme la réfection, à partir du premier trimestre 2018, de l'esplanade entre l'abri du canot et le plan d'eau, où doivent être créés une station de carénage et un espace de stockage de bateaux : « Il n'y a aucun souci ni impact ».

> © Le Télégramme <http://www.letelegramme.fr/morbihan/etel/crique-rameau-la-cie-des-ports-contre-attaque-02-01-2018-11799535.php#0RjosCAMHHR4F0Gi.99>

NOTRE COMMENTAIRE

RECOURS DE LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN concernant PORH BILLIETTE à ETEL- 3.1.18

La Compagnie des Ports du Morbihan fait recours pour classer Porh Billiette en zone UP et non en zone NL2 comme demandé lors de l'enquête publique sur le PLU et décidé par le conseil municipal il y a seulement quelques mois. La Compagnie des Ports du Morbihan, créée en 2012 par le Conseil général du Morbihan, montre là son vrai visage : faire passer ses intérêts propres avant les souhaits de tous ceux qui habitent sur place.

Faire un jour une extension du port d'Etel pour gagner de l'argent, **c'est pour ses habitants** :

- Isoler définitivement la ville d'Etel de son contact direct avec la ria derrière une bande continue d'un parking à voitures et d'un ... parking à bateaux en plastique (recyclés comment ?)
- subir des risques des travaux à l'explosif pour faire sauter la barre rocheuse, des dévasements et de la pollution de l'ostréiculture par les bateaux déjà trop nombreux dans la ria d'Etel
- supprimer la vie naturelle de la ria, sa biodiversité, ses zostères et la protection de Natura 2000
- dépendre d'une seule activité (la plaisance) en éliminant d'autres diversifications (la petite plaisance, des spectacles sur l'eau par exemple), ce qui fera courir à Etel les risques d'une monoactivité comme le fut la puissante sidérurgie pour la Lorraine, le textile pour le Nord, les chaussures pour Romans, etc... .
- ignorer ce qui fait leur plaisir d'y vivre pour les intérêts des gens qui n'habitent pas sur place

Mais si, par hasard, telle n'est pas cette intention sournoise et cachée, alors il suffit simplement que le Conseil général du Morbihan aide Etel, et que la Compagnie des Ports retire son recours en justice. Est-ce possible pour ceux qui disposent à leur guise et sans contrôle local, pour se développer ou attaquer en justice, ... de l'argent... des contribuables morbihannais, donc aussi des Etellois ?

Un habitant parmi 2100 autres Etellois qui ne demandent qu'à être consulté... vraiment et par une voie officielle ... sur les sujets qui les concernent.